

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 octobre 2009
(convocation du 21 septembre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Deux Octobre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROU Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 15
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
Mme FOURCADE Paulette à M. PIERRE Maurice à partir de 11 h
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre jusqu'à 10 h 20

M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10 h 15
M. LOTHaire Pierre à M. GAUTE Jean-Michel
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT J.Jacques jusqu'à 11 h 30
M. PALAU Jean-Charles à Mme. COLLET Brigitte
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. QUERON Robert à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVYRE Mathieu jusqu'à 10 h 40
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUPOUY Alain

EXCUSES :

M. DELAUX Stéphan

LA SEANCE EST OUVERTE

**M.I.N. de Bordeaux Brienne - Transformateur Pomona - Mise en conformité -
Remplacement des cellules électriques - Autorisation.**

Monsieur SOUBIRAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Conseil de Communauté a eu connaissance des difficultés rencontrées au niveau du fonctionnement du transformateur desservant les entrepôts concédés à la société Pomona au M.I.N. de Brienne. Un accord avait d'ailleurs été donné pour le remboursement, à la société concessionnaire, des frais correspondant à la location d'un groupe électrogène, par délibération n°497 du 10 juillet 2009, pour améliorer le fonctionnement de l'installation.

Le transformateur dessert les entrepôts Pomona qui ont fait l'objet de 3 extensions successives, dont la dernière a été réceptionnée en 2000.

Il est rappelé qu'il a fait l'objet de plusieurs expertises, suite au sinistre survenu en 2002, notamment dans le cadre de l'assurance dommage ouvrage, ainsi que d'une expertise judiciaire dont les conclusions ont été remises en novembre 2008.

Il a été indiqué que, dans les conditions prévues au marché de travaux, les installations électriques de la société Pomona étaient compatibles avec les capacités de production et de distribution.

Une expertise complémentaire a été demandée par la Communauté, pour vérifier la conformité générale de l'installation, dont nous attendons les résultats.

Or la société Pomona nous a récemment communiqué le rapport de maintenance du transformateur, suite à une intervention effectuée le 26 mai 2009 par une société spécialisée.

Il ressort qu'il est urgent de délester la charge du transformateur, cet équipement devant être remplacé dans les plus brefs délais, pour des questions de sécurité.

La Communauté Urbaine a recherché des solutions immédiates, eu égard à l'urgence qu'il y a à faire cesser l'état d'insécurité généré par cet équipement, en liaison avec sa Régie personnalisée gestionnaire du M.I.N. et ceci pour le compte de qui de droit.

Les solutions envisageables sont soit la location d'un transformateur de substitution, soit le remplacement du jeu de cellules électriques haute tension.

Cette dernière solution paraît la mieux adaptée et met ainsi l'installation en conformité avec les normes en vigueur (NFC 13 100). Elle permet également de respecter strictement la puissance nominale du transformateur (1 125 Kva).

Le remplacement des cellules électriques correspond à une dépense de 71 954,94 € H.T. soit 86 058,11 € TTC (fourniture et pose). Cette prestation peut être réalisée dans le cadre d'un marché à commandes géré par la Direction des Moyens Généraux signé avec la société Fauché Automation Aquitaine.

L'expert a été informé de cette disposition afin qu'elle puisse être prise en compte lors de la remise de son rapport définitif. Les éléments remplacés seront stockés afin de permettre la continuité des opérations.

De plus, le remboursement de la somme engagée par la Communauté Urbaine pour la mise en conformité du transformateur sera sollicité, dans le cadre de la recherche de la responsabilité des constructeurs, liée à l'expertise judiciaire en cours.

Dans ces conditions, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir :

- **AUTORISER** la mise en conformité du transformateur électrique Pomona, pour le compte de qui de droit, par le remplacement du jeu de cellules électriques dans les conditions susvisées.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Budget Principal chapitre 011 compte 61558 fonction 910 CRB A750.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 2 octobre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 OCTOBRE 2009

PUBLIÉ LE : 22 OCTOBRE 2009

M. CLAUDE SOUBIRAN